



- **Monsieur le Procureur général près la Cour suprême ;**
- **Mesdames et messieurs les membres de la Cour ;**
- **Mesdames et messieurs ;**

L'acte que nous venons de poser ce matin aussi simple qu'il puisse paraître, revêt une grande signification et est de portée redoutable pour qui connaît la justice, tant dans ses grandeurs que dans ses servitudes.

Comme rituel judiciaire, l'audience de prestation de serment et d'installation de ce jour porte toute la charge et tout le symbolisme, non seulement de la noblesse, mais également et surtout des servitudes de la magistrature qui n'est que sacerdoce.

L'office judiciaire qui se poursuit en ce lieu et en ces instants, constitue, à n'en pas douter, la manifestation publique de l'exigence qu'il y a à satisfaire à la prescription légale qui organise l'installation des magistrats avant leur entrée en fonction.

En prescrivant une prestation de serment et une installation, sur réquisition du Garde des Sceaux, Ministre en charge de la justice, la

loi met en relief toute la place et le rôle primordial du Parquet général et de ses animateurs dans le dispositif organisationnel et juridictionnel de la haute Juridiction.

En effet, positionné au carrefour de toutes les procédures juridictionnelles, le Parquet général, garant de la légalité et du respect par toutes les formations juridictionnelles, des règles de procédures applicables devant la Cour, est au cœur du fonctionnement de notre Institution. Il est, en quelque sorte, la tour de contrôle du fonctionnement régulier de notre haute Juridiction.

C'est pourquoi, à cette étape de mes propos, je m'en voudrais de ne pas exprimer mes remerciements au Président de la République, aux membres du Conseil Supérieur de la Magistrature et au Gouvernement de la République qui, convaincus de la place de choix qu'occupe le Parquet général dans le fonctionnement harmonieux de la Cour suprême, ont permis la nomination de Monsieur Dassoundo Pierre AHIFFON.

Cette nomination vient, à coup sûr, renforcer l'effectif des magistrats du ministère public près la Cour qui demeure encore insuffisant, au regard des missions assignées à celui-ci.

Monsieur l'Avocat général ;

Votre nomination, tout le monde en conviendra, n'est pas le fruit d'un quelconque hasard. En effet, vous avez assuré de hautes fonctions dans la magistrature et acquis des expériences avérées, multiples et variées aussi bien au siège qu'au parquet de différentes juridictions du fond depuis votre intégration dans le corps de la Magistrature en 2003.

Est-il besoin de rappeler que vous étiez, jusqu'à votre nomination à la Cour suprême le 08 décembre dernier, Procureur général près la Cour d'appel de Cotonou après avoir été celui près la Cour d'appel d'Abomey, d'octobre 2017 à octobre 2018 ?

Il va donc sans dire que vous avez acquis, avec pratiquement vingt (20) années d'expériences professionnelles, de solides connaissances et expériences dans la pratique juridictionnelle. La Nation, par votre nomination dans les fonctions d'Avocat général au Parquet général près notre Cour, récompense un serviteur dévoué de la Maison Justice.

Mais au-delà de vos indéniables expériences professionnelles et de vos qualités d'excellent magistrat, vous incarnez à mon humble avis, le modèle de magistrat dont a besoin la République, alliant la modestie, l'humilité, la convenance à son état à la rigueur, la loyauté et la dignité.

Laissez-moi vous révéler aujourd'hui que ce sont ces dernières qualités qui m'ont personnellement déterminé à vous contacter pour être membre de l'équipe que je comptais conduire à la tête de l'UNAMAB lors de ma tentative manquée de 2012.

Vous avez certes décliné l'offre. Mais croyez-moi, j'avais en effet, décelé à travers votre refus poli, le pendant louable des qualités que je saluais plus haut.

Aujourd'hui, je suis heureux et fier de vous savoir à nos côtés pour prendre toute votre part dans l'entreprise collective qui travaille au lustre et au prestige de la magistrature dans cette auguste juridiction de cassation.

Monsieur l'Avocat général Dassoundo Pierre AHIFFON ;

C'est votre mérite personnel qui vous propulse aujourd'hui dans l'une des fonctions les plus éminentes de la magistrature de notre pays.

Aussi, voudrais-je, au nom de tous les membres de la Cour et en mon nom personnel, vous exprimer nos sincères et chaleureuses félicitations.

Nous vous souhaitons du courage, de la réussite et du succès au Parquet général près la Cour suprême.

Ainsi que vous le savez, les défis qui sont ceux de la Justice en général, sont aussi multiples que multiformes. Le Parquet général près notre haute Juridiction doit continuer de jouer un rôle prépondérant et même d'avant-garde.

Je n'ai d'autre conseil à vous prodiguer que de mettre toute votre expérience au service de votre nouvelle maison professionnelle.

Vous avez désormais comme chef, monsieur Onésime Gérard MADODE, un éminent magistrat de la République qu'on ne présente plus. Le Procureur général près notre Cour, vous le savez, monsieur l'Avocat général, est un magistrat exceptionnel, un monument vivant de la magistrature debout. Il a, chevillé au corps, les arcanes du ministère public.

Je puis vous dire toute ma fierté, toute ma satisfaction de l'avoir comme Procureur général près notre Cour.

Vous avez tout simplement à profiter de sa riche expérience du métier. Donnez, dans l'accomplissement au quotidien de vos

fonctions, du contenu à cette maxime du peuple mahi du Bénin, sic « *Le sage qui m'enseigne est celui qui hier comme moi aujourd'hui, a obéi, a été fidèle à son maître* ».

Avec le premier Avocat général et les autres Avocats généraux il vous initiera aux techniques de cassation en matière administrative et judiciaire. Ayez l'assurance que vous pouvez, d'ores et déjà, bénéficier de l'accompagnement permanent de tous les membres du Parquet général.

Monsieur l'Avocat général,

Je voudrais enfin vous assurer de mon soutien personnel et de celui de l'ensemble des autres membres de la Cour dans l'accomplissement des lourdes mais exaltantes fonctions que la Nation vient de vous confier aux côtés du Procureur général près la Cour suprême.

Rendez-vous disponible et le succès sera votre allié dans vos nouvelles fonctions. En un mot, soyez fidèle au serment que vous venez de prêter.

C'est sur ces mots d'exhortation que je vous déclare, Monsieur Dassoundo Pierre AHIFFON, installé ce jour, mercredi 09 février 2022, dans vos fonctions d'Avocat général au Parquet général près la Cour suprême et vous renvoie à l'exercice desdites fonctions.

Je vous remercie mesdames et messieurs, témoins privilégiés de notre rituel judiciaire, de votre bienveillante attention.

Victor Dassi ADOSSOU